COMMUNE de La Capelle et Masmolène

Département du Gard

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROJET LEADER « AMÉNAGEMENT D'UN BISTROT DE PAYS À LA CAPELLE ET MASMOLÈNE »

## N°30/2021

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 04/06/2021					
Date de la convocation 01/06/2021		L'an deux mil vingt-et-un, le quatre Juin, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier					
Date d'afficha 01/06/2021	ge de la convocation						
Date d'affichage de la délibération		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à		
		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x				
		2 – Madame CREISSEN Viviane	х				
		3 – Monsieur SERRES Hervé	х				
Nombre de conseillers: 11		4 – Monsieur FORIEL Jonathan Loup	X				
En exercice	10	5 –Madame CLAUX Elodie		X	Anthony PESENTI		
Quorum	6	6 – Monsieur PESENTI Anthony	Х				
Présents	9	7 – Monsieur PAUL François	х				
Représentés	1 10	, ,					
Votants		8 –Madame GIULIANI Stéphanie	Х				
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		9 – Madame DURANDO Françoise	X				
		10 – Monsieur LAURENT Gilbert	X				
		Sens du vote :					
Acto rendu escécutarine Apris dipôt en Rifecture Le 1010612021		Pour: 10					
le 10(c	5012021	Contre: 0					
Et publicution au Notificution du 11/06/2021		ADOPTION À L'UNANIMITÉ					
11/06/2021							

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations n°60-2020 et n°04-2021 relatives à la création d'un bistrot de Pays dans une partie de la salle polyvalente

**Vu** le Programme de développement rural de la Région Languedoc-Roussillon approuvé par la Commission européenne le 14 septembre 2015 modifié ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Languedoc-Roussillon entre l'autorité de gestion, le GAL Uzège Pont du Gard et l'organisme payeur signée le 10 décembre 2015 ;

Vu la demande de cofinancement à la Région au titre du Pass commerce de proximité en date du 18/03/2021,

Considérant les travaux consistent à transformer une partie du foyer en Bistrot de Pays pour que les habitants du village et les touristes puissent trouver dans la commune un espace de restauration et de services (épicerie, journaux, relais colis, premier accueil touristique...). La commune ne dispose en effet de plus aucun commerce depuis des dizaines d'année et la demande est forte pour ces services (cf. enquête auprès de la population qui plébiscite à plus de 92% cet espace)

Considérant que la réalisation prévisionnelle du projet est prévue pour la période du 1/04/2021 au 31/12/2021

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Type de dépense	Montant total HT	FINANCEURS	MONTANT	%
Aménagement et honoraires architecte	200 011,80 €	UE - FEADER	120 000,00	49,20%
équipement, matériels	43 862,50 €	Region	70 000,00	28,70%
		Autofinancement	53 874,30	22,09%
Coût global du projet	243 874,30	TOTAL	243 874,30	100,0%

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet, le calendrier et le plan de financement prévisionnel mentionnés ci-dessus,
- SE PRONONCE FAVORABLEMENT au dépôt d'un dossier de financement du GAL Uzège Pont du Gard au titre du programme LEADER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la réalisation de ce projet ;

